

Saint-Martin-de-Lansuscle

▭ Limite communale

Zonage

UA / UAnc	A
UB / UBnc	Ap
UE	Apj
0AU	N
1AUB / 1AUBo	NI
0AUE	Np

Prescriptions

- Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) - Aléa indifférencié
- Atlas Départemental des Zones Inondables (ADZI)
- Périmètre de recul aux abords des cours d'eau (20m)
- Zone coeur du Parc National des Cévennes
- Monument Historique
- Périmètre de protection aux abords des Monuments Historiques (500m)
- Risque minier résiduel
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Linéaire de commerces
- Espace Boisé Classé (sujet)

Secteurs soumis à des règles spécifiques

- Secteur toiture aspect lauze « TL »
- Périmètre avec hauteur maximum spécifique

Éléments à protéger au titre des articles L151-19 et/ou L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Patrimoine bâti protégé**
- Édifice remarquable
 - Construction et aménagement vernaculaire (pont, ruchers-troncs, menhirs, etc.)
 - Chaînage ornementé
 - Ouvrage hydraulique (béal, trincat, etc.)
 - Voie et draille
- Élément de végétation protégé**
- Ensemble boisé
 - Bosquet ou alignement d'arbre
 - Ripisylves
 - Sujet remarquable
 - Prairies maigres de fauche ou habitats de milieux ouverts
 - Zone humide

